



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 101941

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le problème des disparités face aux minima sociaux. S'étant multipliés au cours des dernières années, ils regroupent aujourd'hui neuf prestations s'adressant aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux chômeurs dépourvus d'indemnité, aux personnes isolées ou aux détenus libérés... Ce système complexe est malgré tout générateur d'iniquités : disparités de montants et de conditions d'accès aux minima, inégalité des droits attachés aux différentes prestations. Ainsi, par exemple, les allocataires du RMI peuvent prétendre à plusieurs avantages (prestations ou exonération) qui ne sont pas reconnus aux bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité, sans qu'aucune différence dans la situation des intéressés ne justifie une telle inégalité. Il souhaiterait connaître les raisons de ces différences de traitements et les éventuelles mesures pour simplifier et harmoniser ce système.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101941

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8275